

INFORMATION AUX FAMILLES

EVOLUTION DES CURSUS DE FORMATION MUSICALE

Avec l'intégration cette année d'ateliers en début de 2d Cycle de FM, l'équipe pédagogique a initié la refonte des 2ème et 3ème cycles, en adéquation avec les textes officiels du Ministère de la Culture, et dont voici les principaux axes qui entreront en vigueur dès la rentrée prochaine :

- **Le 2ème Cycle de FM se déroule désormais en 4 ans.**(comme le cursus CHAM)
- Une souplesse est toutefois possible, pour passer de la 1ère à la 3ème année, ou de la 2ème à la 4ème année, suivant les cas, sur avis du professeur, et après validation par l'équipe pédagogique.
- Les 3 premières années du 2ème Cycle reprennent le fonctionnement en ateliers initié cette année en 1ère et 2ème années.(45mn d'ateliers, 45 mn de cours)
- **L'obtention du Brevet d'Etudes Musicales (BEM) en fin de 2ème Cycle marque la fin des études obligatoires de FM;** il est nécessaire pour valider un 3ème Cycle instrumental ou vocal.
- Le BEM est désormais assorti d'une épreuve de création, inscrite dans le schéma départemental de FM, et commune, à l'instar des épreuves du BEM de FM à tous les élèves de FM de la Loire.
- En conséquence, **le 3ème Cycle de FM n'est plus obligatoire** pour tous les élèves, **sauf pour ceux désireux valider un DEM instrumental ou vocal.**
- Le 3ème Cycle de FM se déroule désormais en 2 ans minimum, et en 5 ans maximum.
- La première année de 3ème Cycle dite de détermination est commune à tous les élèves désireux de poursuivre leurs études de FM au-delà du 2d Cycle.
- A partir de la 2ème année de 3ème Cycle, ils auront le choix de poursuivre :
 - En 3ème Cycle amateur pour valider un Certificat d'Etudes Musicales de FM (CEM) indispensable à l'obtention d'un DEM instrumental ou vocal.(FM Unité de Valeur)
 - En Cycle d'Orientation Professionnelle (COP) pour valider un Diplôme d'Etudes Musicales de FM (DEM) (FM discipline dominante)
- En intégrant le 3ème Cycle amateur, les élèves auront, en plus de la préparation de l'examen final de CEM, à conduire et présenter un projet personnel.

En outre, l'année à venir étant une année charnière entre l'ancien fonctionnement et le nouveau, les dispositions suivantes sont à prendre en compte pour les inscriptions de vos enfants l'année prochaine :

- Les élèves ayant obtenu cette année leur BEM de FM avec une moyenne supérieure ou égale à 12/20 sont admis en Cycle 3 de FM s'ils le souhaitent.
- Les élèves ayant obtenu leur BEM de FM avec une moyenne supérieure ou égale à 10/20, mais inférieure à 12/20, obtiennent leur BEM, mais ne peuvent accéder directement au 3ème Cycle de FM. Si ils souhaitent poursuivre leurs études de FM, ils doivent suivre l'année prochaine une 4ème année de 2ème Cycle.
- Les élèves ayant obtenu une moyenne inférieure à 10/20 sont automatiquement redirigés en 4ème année de 2ème Cycle l'année prochaine.
- Les élèves ayant obtenu cette année une moyenne inférieure à 12/20 en CEM et souhaitant le valider l'an prochain passent en 2ème année de Cycle 3. Ils représenteront l'examen en fin d'année prochaine et devront conduire en plus un projet personnel. Le temps de cours passe de ce fait à 3 heures hebdomadaires pour ces élèves.

Thomas FRESNEAU
Coordinateur FM au Conservatoire Massenet

